

INFOS

Les panneaux d'entrées d'agglomération seront changés par le Département.

Les élus ont choisi les noms qui y figureront

ENQUIN LES MINES

Commune d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE

ENQUINEGATTE

Commune d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE

AGENDA

Marché aux Fleurs
Lundi 1er Mai
8h-14h et **BROCANTE**

Association des Parents d'Elèves



PLACE D'ENQUINEGATTE *Buvette Restauration rapide*
Parking Salle des Fêtes
En association avec Les Pépinières COURTIN

Brocante
1€ le mètre Réservez au 06 84 02 22 79

PHOTOS SOUVENIR...



Stage Pass foot



Concours de cartes

TANDEM n°5

Votre bulletin d'informations

EDITO



Chaque année les communes doivent voter leur budget avant le 15 avril.

Elles estiment au plus juste le montant de leurs dépenses et de leurs recettes et en fonction de leurs capacités d'autofinancement elles déterminent les investissements (travaux, voirie...) qu'elles sont en capacité de réaliser durant l'année.

Le conseil municipal d'Enquin-lez-Guinegatte s'est réuni le 10 avril dernier pour procéder au vote historique, dans un esprit consensuel et à l'unanimité, du premier budget de la commune nouvelle pour l'année 2017.

Une moyenne des différentes charges de fonctionnement sur les trois dernières années des communes d'Enquin et d'Enguinegatte a donc été réalisée afin d'estimer au plus juste les dépenses de 2017.

Pour les recettes, l'Etat a augmenté, comme il est prévu dans le cadre des fusions de communes, nos dotations de 44% soit un gain de près de 145 000 €.

Ainsi les élus ont décidé d'inscrire d'importants travaux sur Enguinegatte, la remise en état des voiries communales et la réfection de la rue du Milieu.

Afin de renforcer la sécurité sur la Départementale D77 Rue de Théroüanne et rue de Saint Pol, des radars pédagogiques seront installés aux entrées d'agglomération.

Les travaux d'aménagement du local multi-activités seront poursuivis et un éclairage public au pourtour de la salle de sports sera installé.

Hervé Dupont
Maire d'Enquin lez Guinegatte



Mai 2017

Les Echos du Conseil

Infos

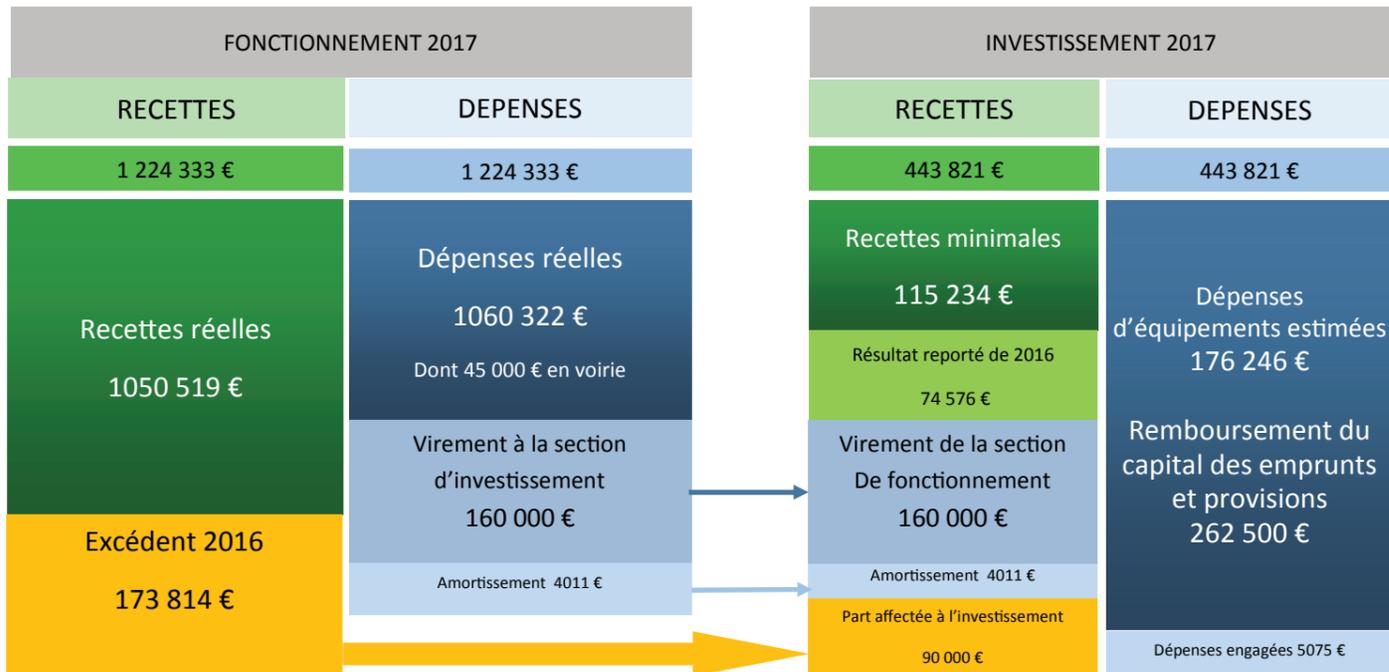
Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

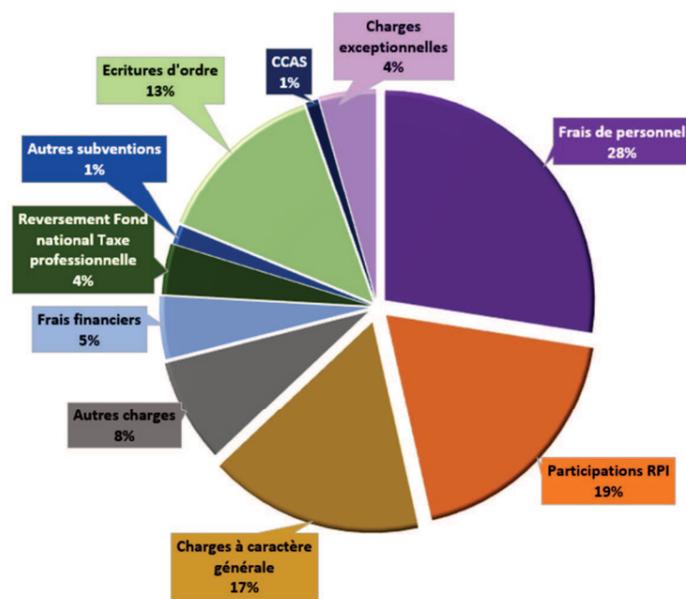


Le conseil municipal a procédé au vote du budget de la commune pour 2017 → le BUDGET PRIMITIF

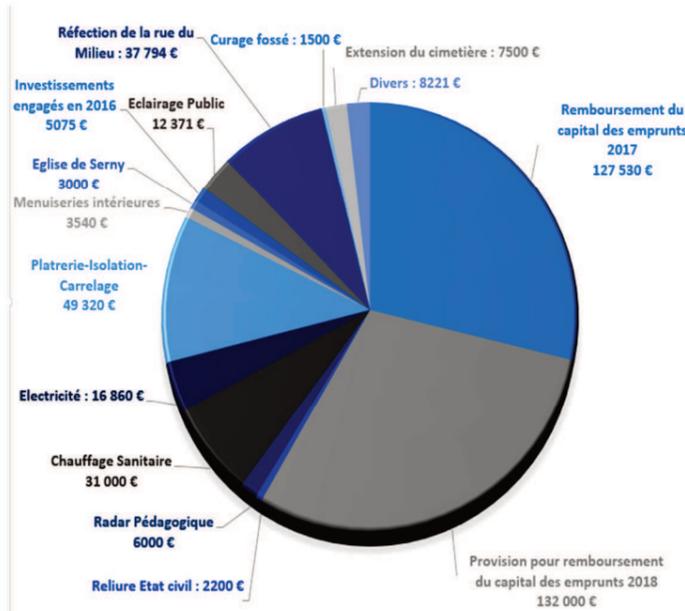
Le budget primitif pour 2017



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2017



LES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX

Suite à la fusion de nos communes et à l'intégration de la CCCF dont nous dépendions à la CAPSO, les taux d'imposition changent à compter de 2017.

Les bases d'imposition (les valeurs locatives) restent les mêmes dans l'attente de leur harmonisation par les services fiscaux.

Avant la fusion de nos communes, les abattements sur la taxe d'habitation et sur le foncier non bâti ont été harmonisés.

Ainsi à compter du 1er janvier 2017, un abattement général à la base de 7% (de la valeur locative moyenne) sera appliqué en matière de taxe d'habitation. Sur le foncier non bâti, le dégrèvement

durant 5 ans de taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs (en vigueur sur Enguinegatte) est supprimé.

Les taux d'imposition de nos deux communes seront lissés sur 12 ans pour être identiques à partir de la treizième année.

Les élus ont décidé de ne pas voter d'augmentation des taux cette année, les baisses et augmentations que vous constaterez dans le tableau ci-dessous ne sont dues qu'à la fusion de nos communes et de notre intercommunalité et au lissage sur 12 ans.

		Taux commune		Taux EPCI		Ecart Global
		2016	2017	2016	2017	
Taxe d'Habitation	Enguinegatte	20,70%	13,20%	6,54%	12,76%	-1,28%
	Enquin	27,96%	22,65%			0,91%
Foncier bâti	Enguinegatte	11,27%	14,46%	4%	1%	0,19%
	Enquin	23%	25,29%			-0,71%
Foncier non bâti	Enguinegatte	42,16%	30,36%	11,01%	6,95%	-15,86%
	Enquin	48,38%	36,10%			-16,34%

COTISATION DE TAXE D'HABITATION POUR UN FOYER FISCAL AVEC DEUX PERSONNES A CHARGE CALCULEE SUR LES VALEURS LOCATIVES MOYENNES DES COMMUNES

ENGUINEGATTE - Valeur locative 2003 € - Part communale et intercommunale : 2016 = 392 € / 2017 = 402 € soit **+10 €**

ENQUIN - Valeur locative 1767 € - Part communale et intercommunale : 2016 = 477 € / 2017 = 461 € soit **-16 €**

Attention ce montant ne tient pas compte des autres taxes à savoir la Taxe Spécial d'Equipement et la Taxe GEMAPI

PROJETS EOLIENS

Le Maire rappelle l'historique des différents parcs en exploitation, en construction ou en projet, il présente à l'assemblée les caractéristiques des aérogénérateurs, les retombées fiscales attendues, les mesures d'accompagnement actées, les conventions de services et d'utilisation des chemins communaux.

Il rappelle que certaines orientations et décisions ont été prises par le passé par les conseils municipaux respectifs d'Enguinegatte et Enquin les Mines mais que suite à la fusion des communes, il convient d'avoir une position commune et collective du conseil municipal d'Enquin lez Guinegatte.

Il rappelle la position de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer, en donnant lecture de l'argumentaire de celle-ci qui se conclut par une prise de position défavorable pour tout projet éolien émergent à dater du 01 janvier 2017.

Il précise à l'assemblée que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer dont notre commune fait partie et suite au changement de fiscalité due à la création de ce nouvel EPCI :

- à savoir passage de la Taxe Additionnelle de l'ancienne communauté de communes du canton de Fauquembergues dont nous faisons partie à la fiscalité unique de la CAPSO,

De ce fait les retombées financières pour notre collectivité se limiteront pour tout permis de construire accordé après le 01 janvier 2017 à la part communale de la taxe foncière.

Partant de ces différents constats et après débat le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les différents projets en cours connus ou à venir.

Messieurs Hubert LENGAGNE, Claude ROCHE, Bernard DEBOMY et Madame Martine NOEL, concernés par certains projets éoliens ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se prononce par **18 voix contre:**

- l'extension de parc projeté par la société Maia Saunier/Engie
- le projet en cours sur le territoire de la commune par la société Nouvergies Idex
- les futurs projets sur notre territoire